

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 30 AVRIL 2016 à 18H30

Présents :

- Claude CHAPON- Jean Pierre LAMETAIRIE – Serge BASTIDE - Didier PAGES– Alain ROCK – Jean Pierre CORDIER.

Absent : Catherine JAFFIOL

Annie COUDERC donne pouvoir à Pascale PONGY

Katy ERDELYI donne pouvoir à Serge BASTIDE

ORDRE DU JOUR

* Approbation du dernier compte rendu du dernier conseil.

* Délibérations

Comptes administratifs et de gestion 2015

Affectation des résultats

Vote des taux d'imposition

Budget 2016

- Autorisation de défendre la commune devant la cour d'Appel de Marseille contre Monsieur CROUIGNEAUX et Madame VIDAL NAQUET qui ont interjeté appel contre le jugement rendu le 29/12/2015 par le TA de Nîmes.

- Autorisation donnée à l'association « les amis de l'église »

* Questions diverses

DELIBERATIONS

Ordre du jour :

La séance commence à 18h30 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2016.

Délibérations :

Comptes administratifs et de gestion 2015

Affectation des résultats

Vote des taux d'imposition

Budget 2016

Approbation des Comptes Administratifs 2015 et des Comptes de Gestion du Percepteur

BUDGET COMMUNAL

Comptes de gestions du percepteur et comptes administratifs de la commune 2015

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	144 132.16	222 948.65
DEPENSES	127 390.03	192 024.00
RESULTATS	16 742.13	30 924.65

RESULTATS D'EXECUTION

Résultat de clôture Exercice 2014	Part affecté investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
Investissement 35 214.80	35 214.80	16 742.13	- 18 472.67
Fonctionnement 77 950.34		30 924.65	73 660.19
TOTAL 42 735.54	0.00	47 666.78	55 187.52

Comptes de gestions et comptes administratifs votés à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Après avoir pris connaissance des résultats 2015, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter de somme de **18 472.67 €** au compte 1068.

BUDGET 2016

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	384 235,00	384 235,00
INVESTISSEMENT	481 083,00	481 083,00
TOTAL	865 318,00	865 318,00

Adopté à l'unanimité.

BUDGET DE L'EAU

Le résultat de la comptabilité du budget de l'eau
Comptes de gestions du perceuteur et comptes administratifs de la commune 2015 :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	20 383,66	44 311,85
DEPENSES	46 571,61	43 792,12
RESULTATS	- 26 187,95	519,73

RESULTATS D'EXECUTION

Résultat de clôture Exercice 2014	Part affecté investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture exercice 2015
Invest 3 801,85		-26 187,95	- 22 386,10
Fonct 11 635,74		519,73	12 155.47
TOTAL 15 437,59		-25 668.22	- 10 230,63

Comptes de gestions et comptes administratifs votés à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Après avoir pris connaissance des résultats 2015, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 12 155.47 € au compte 1068.

BUDGET 2016

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	47 000,00	47 000,00
INVESTISSEMENT	80 201,00	80 201,00
TOTAL	127 201,00	127 201,00

Adopté à l'unanimité.

Taux d'imposition 2016

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts,

Les taux sont donc maintenus comme suit :

Taxe d'habitation	10,20%
Taxe foncière	8,20% (- 6 qui st transférer à Ales Agglomération)
Taxe foncière non bâti	66,50%

Adopté à l'unanimité.

Délibérations

Autorisation de défendre la commune devant la cour d'appel administrative d'appel de Marseille Monsieur CROUIGNEAU et Madame VIDAL NAQUET suite à interjection contre le jugement rendu le 29/12/2015 par le TA de Nîmes (hameau de Bruguerolles) et ensemble, l'annulation de la délibération du conseil municipal approuvant la révision n01 du PLU de la commune du 31/01/2014. Adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

Autorisation donnée à l'association « les amis de l'église » de demander une aide financière auprès de l'association « sauvegarde de l'art Français » dans le cadre de la restauration de l'église du XIIème siècle. adopté a l'unanimité.

Questions diverses :

- DUP du Joncas, formulaire complété auquel est joint l'arrêté du Préfet, retour courrier au Département.
- Clôture des deux captages du Joncas (zone de montagne) peut nous permettre de bénéficier de subventions : 50% agence de l'eau, 20% du département, soit un total de 70%.
- La mise en place de compteurs divisionnaires pourraient faire l'objet du même dossier, ressortir éléments de 2015 pour information.
- Prolongation réseaux eau : Bayssac, Vaugran, Les Fontanilles.

Bayssac : demande l'eau de l'adduction de Mandajors pour établissement recevant du public (gîtes) ce hameau n'étant pas inscrit au schéma directeur, nous n'avons pas l'expresse obligation d'apporter l'eau.

Vaugran et Fontanilles : inscrits tous deux au schéma directeur de l'eau, nous avons l'obligation de servir en eau.

Pour nous, Mairie de la commune

De SAINT PAUL LA COSTE

Pour être affiché le 06/04/2016 à la porte de la mairie Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

A SAINT PAUL LA COSTE